

## Aménagements des épreuves aux examens pour les candidats présentant un handicap

(tel que défini par la loi du 11 février 2005)

La circulaire du 08-12-2020 parue dans le BO n°47 du 10-12-2020 fixe la **date limite d'envoi** de la demande d'aménagement à la **date de clôture d'inscription à l'examen**.

**SEULES LES PROCEDURES COMPLETES NECESSITENT L'AVIS DU MEDECIN DESIGNÉ CDAPH**

- **CONSTITUTION DU DOSSIER :**

Formulaire de demande « **procédure complète** » correspondant à l'examen présenté : à remplir et signer par la famille et l'équipe pédagogique.

Document n°2 : « Informations pédagogiques complémentaires » sur le déroulement de la scolarité **rempli, signé et tamponné** par l'établissement.

Comptes rendus médicaux récents précisant la nature et le retentissement du handicap sur la scolarité et éventuellement document n°3 (complément aux bilans médicaux).

Comptes rendus paramédicaux pour les troubles des apprentissages : Un **bilan orthophonique** avec une **évaluation** de la lecture et de l'orthographe à l'aide **d'outils étalonnés et normés**, le plus récent en cas de trouble du langage. **S'ils ont été pratiqués** : bilan psychomoteur, ergo-thérapeutique, psychométrique ou orthoptique...

Si l'élève concerné bénéficie d'un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé) : joindre une photocopie du document.

Si l'élève concerné bénéficie d'un **PAP** : joindre une photocopie du document « Plan d'Accompagnement Personnalisé » comportant la première page **obligatoirement** remplie et signée par un médecin de l'Education Nationale et la grille précisant les aménagements de scolarité mis en place.

Si l'élève concerné bénéficie d'un **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) : joindre une photocopie du GEVA-SCO.

Photocopie des trois derniers bulletins scolaires.

Photocopie d'un devoir (de français, histoire-géographie ou philosophie) réalisé en situation de contrôle et corrigé par le professeur.

Enveloppe timbrée à vos noms et adresse.

Relevé des notes du baccalauréat pour les élèves redoublant la terminale (conservation de notes).

Cas particulier pour les examens professionnels : si besoin d'aménagements d'épreuves en EPS, joindre impérativement le certificat médical en vigueur sur l'Académie.

- **ENVOI DU DOSSIER COMPLET** à l'adresse suivante :

**DSDEN 92**  
**Service Médical en faveur des élèves**  
**Aménagements des examens**  
**167-177 avenue Joliot-Curie**  
**92013 NANTERRE Cedex**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DELAI NE SERA PAS INSTRUIT.**